

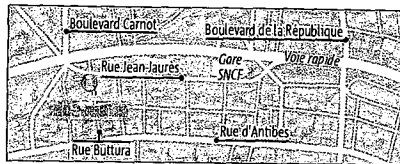
Aujourd'hui à Cannes

METEO FRANCE
Toujours un temps d'été

1° 7 heures
7° 13 heures
7° 16 heures

Comment nous joindre

Rédaction : 17, rue Buttura, 06400 Cannes.
Tél. 04.93.06.37.50 - Fax 04.93.06.37.51.
e-mail : cannes@nicematin.fr
Abonnements : Tél. 0.800.06.83.20
serviceclients@nicematin.fr
Publicité-Eurosud : 17, rue Buttura - Tél. 04.93.06.37.90.



Plus d'infos sur notre site
nicematin.com

L'opposition au centre de déchets se renforce

VALLÉE DE LA SIAGNE Le refus du projet d'usine de traitement des ordures ménagères à La Roquette rassemble désormais presque toute la société civile

Ils sont là, les associatifs, soudés dans l'adversité. Ils connaissent bien le terrain encore vierge, où va peut-être se construire un centre de traitement des ordures ménagères. Six hectares, de part et d'autre du chemin Saint-Georges. Rase campagne, herbe, buissons et rivière Siagne pour décor. Il va sans dire que pour eux, le Sivades et son usine de compostage et d'incinération des ordures ménagères capable de traiter plus de 100 000 tonnes de déchets par an, n'a pas sa place ici et nulle part ailleurs dans la vallée de la Siagne. « Ce n'est même pas qu'on n'en veut pas, c'est qu'on ne peut pas faire ça ici. C'est impossible ! Et on est prêt à tout pour empêcher ça. Bloquer l'autoroute, la vallée de la Siagne, aller au tribunal, au Conseil d'Etat. Rien ne nous arrêtera » avertit Jacky Grazuolo, président de l'Association de défense de l'environnement de La Roquette (ADERS), approuvé sans réserve par ses homologues de quatre autres associations. Et pourquoi une telle détermination ?



C'est sur ce terrain de La Roquette, où se sont retrouvés hier les présidents des associations contestataires, que le président du Sivades veut construire un nouveau centre de traitement des déchets ménagers.

(Photo Stéphane Goasguen)

Eau potable et fleurs à parfums pour Chanel

Les raisons sont inscrites dans la motion votée à l'unanimité par les élus de la Roquette-sur-Siagne le 17 décembre dernier. Le site envisagé par le Sivades est pile au-dessus de la nappe phréatique dans laquelle on puise de l'eau potable. Il est aussi en bordure d'une zone naturelle protégée avec deux étangs au biotope remarquable. Il est également à moins de 500 mètres du quartier Saint-Jean de La Roquette, des nouveaux immeubles de Pégomas et de son futur collège. Et puis, l'usine se retrouverait au milieu d'une zone agricole de maraîchage et de fleurs. Notamment les roses, les jasmins ou les iris que cultivent les pépinières Saint-Georges, fournisseurs en huiles essentielles de la marque Chanel. Le célèbre N° 5 trouve ici son âme depuis 25 ans. L'exploitant et propriétaire, Gas-

ton Monteux, risque donc de devenir le voisin mitoyen de l'usine : « Chanel fait ici, deux fois par an, des campagnes de communication avec des stars et toutes les télé du monde. Ils ont été liquéfiés en apprenant la nouvelle. Et si l'usine se fait, mes trois sociétés sont torpillées avec ses 27 salariés à plein temps et tous les saisonniers. Chanel a prévenu tous les élus qu'ils délocaliseraient la production » se révolte-t-il.

Le terrain (sur la photo) que vise le Sivades lui appartient. Il n'est pas vendeur, bien sûr mais un PIG du préfet l'exposerait à l'expropriation avec à la clef, les nuisances, la vue sur l'incinérateur et l'usine de compostage. Alors, aussi beau, propre et tout high tech qu'on l'annonce, le CVO-CVE, comme on l'appelle pudiquement, reste une plaie quasi infamante pour tout le monde.

« Quand on refuse un projet, tout est bon pour y arriver »

Les élus jouent d'ailleurs les prolongations le plus longtemps possible en ne votant pas pour acheter ce terrain-là, ni un autre

et en bloquant ainsi le projet. « Quand on refuse un projet, tout est bon pour y arriver et c'est vrai que nous venons souvent jet (au Sivades, n.d.l.r.) pour empêcher, plutôt que pour faire. » a avoué Gilbert Pibou, maire de Pégomas vendredi dernier quand le Sivades a présenté aux élus les techniques actuelles de traitement des déchets. Elles n'ont cependant convaincu personne et certainement pas André Roatta, maire de La Roquette. « On n'acceptera pas cette usine, on se battra pour ne pas l'avoir. Comme tout le monde » avertissait-il une fois de plus. Tout comme prévenait, a contrario, David Lisnard délégué pour la ville de Cannes « On ne doit pas terminer le mois de janvier sans être d'accord sur une solution. » Le Sivades va donc présenter rapidement aux élus les différentes possibilités envisagées sur les autres terrains répertoriés comme techniquement possibles.

Dont ceux des Aspres et de Roumigières, à Grasse, où se tournent désormais les regards de tous les élus de la vallée de la Siagne. Mais le sénateur maire de la ville, Jean-Pierre Leleux, sollicité depuis déjà longtemps, tarde à donner une réponse.

« Nous espérons dégager une position commune le 29 janvier en commission technique et délibérer sur le choix d'un site en février » assure néanmoins Christophe Santelli-Estrany, premier vice-président du Sivades.

PIERRE VALET
pvalet@nicematin.fr

Éric Ciotti : « les élus doivent choisir, et vite »

Suite à nos précédents articles sur le dossier des déchets, plusieurs personnalités politiques du conseil général ont souhaité réagir au projet de compostage et d'incinération prévu sur les terrains de La Roquette-sur-Siagne. À commencer par Éric Ciotti, président du Département : « Je soutiens le projet du site de La Roquette mais je ne veux pas faire d'ingérence au Sivades. Il faut que les élus choisissent. Et vite. De toute façon nous présenterons avant l'été le plan départemental d'élimination

des déchets et il faudra bien que le projet de l'ouest du département soit défini. Quitte, comme l'a déjà dit le préfet Lamy, à en passer par un PIG, position que je soutiens. » A contrario, Michèle Tabarot, député maire du Cannet-Rocheville appuie le refus de La Roquette d'accueillir les installations « Une solution doit être trouvée mais pas à n'importe quel prix, surtout quand l'impact est aussi important pour la population. J'ai demandé au sous-préfet et au président du Si-

vades de réfléchir à d'autres solutions, estimant d'ailleurs que le futur centre de valorisation doit être implanté à proximité des communes qui produisent le plus de déchets, comme cela est prévu dans le Grenelle de l'environnement. Du côté de Grasse, où se tournent les regards pour une alternative aux terrains de La Roquette, Jean-Raymond Vinciguerra, conseiller général et municipal d'opposition précise : « On reparle de Grasse et des terrains des Roumigières et

des Aspres. Pour le premier, vu la route, ça me fait rigoler. Le site des Aspres s'y prêterait mieux mais pas pour l'incinérateur. Malheureusement, pour le président du Sivades, c'est les deux ou rien, d'où le blocage. Alors au lieu de laisser la polémique déborder, une attitude un peu plus responsable donnerait une véritable information sur ce que représente chaque équipement en terme de nuisance et d'utilité. D'autant qu'il faudra aussi un centre d'enfouissement des déchets ultimes ».